



**Arrêté n°19/11-118-PREF-SDS du 14 novembre 2019  
portant autorisation de surveillance sur la voie publique par la société de sécurité privée  
"5 SUR 5 SECURITE" à l'occasion de la journée mondiale du diabète, place des Epars à  
Chartres, du 15 au 16 novembre 2019**

**Le secrétaire Général, Préfet d'Eure-et-Loir par intérim  
Chevalier du Mérite Agricole,**

Vu le code de sécurité intérieure, notamment son article L 613-1

Vu la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003, réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7 ;

Vu le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu le décret n°86-1099 du 10 octobre 1986 relatif à l'utilisation des matériels, documents, uniformes et insignes des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, notamment son article 6 ;

Vu la décision d'autorisation d'exercer des missions de gardiennage ou de surveillance n° AUT-028-2117-02-19-20180362150 du 19 février 2018 du Conseil National des Activités Privées de Sécurité, délivrée à la société "5 SUR 5 SECURITE" sise 3 avenue Nicolas Conté, 28000 CHARTRES ;

Vu la décision d'autorisation d'exercer des missions de gardiennage ou de surveillance n° AUT-078-2118-02-01-20170630168 du 4 février 2019 du Conseil National des Activités Privées de Sécurité, délivrée à la société PROTECTION SECURITE NDI sise 1 rue Pavlov à Trappes (78190), société sous traitée par la société "5 SUR 5 SECURITE" ;

Vu la demande présentée le 12 novembre 2019 par Monsieur Sébastien RIBEMONT, Président de la société 5 SUR 5 SECURITE tendant à obtenir l'autorisation d'exercer une mission de surveillance ou de gardiennage sur la voie publique à l'occasion de journée mondiale du diabète dans la nuit du 15 au 16 novembre 2019 de 18h00 à 09h00, place des Epars à Chartres ;

Vu l'arrêté municipal de la ville de Chartres n° A-V 2019-3087 du 5 novembre 2019, portant autorisation précaire d'occupation du domaine public à Madame Sonia FAZAI et Monsieur Arnaud DUDERMEL, référents de la société NOVO NORDISK du vendredi 15 novembre 2019 à 08h00 au samedi 16 novembre 2019 à 00h00, place des Epars à Chartres ;

Sur proposition de la Directrice de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

- ARRÊTE -

**Article 1 :**

La société "5 SUR 5 SECURITE", sise 3 avenue Nicolas Conté, 28000 CHARTRES, est autorisée à assurer une mission de sécurisation sur la voie publique à l'occasion de la journée mondiale du diabète, place des Epars à Chartres, dans la nuit du 15 au 16 novembre 2019 de 18h00 à 09h00.

**Article 2 :**

cette surveillance pourra être assurée par :

<u>Agent titulaire</u>	<u>Agents suppléants</u>
Monsieur François LUBAKI MATOKO	Monsieur Sébastien RIBEMONT
	Monsieur Bastien HOUY
	Monsieur Arnaud JOUR

agents de sécurité dûment habilités, titulaires d'une carte professionnelle valide et employés par la société visée à l'article 1<sup>er</sup>

**Article 3 :**

Le personnel de sécurité considéré assurant les patrouilles ne sera pas armé. Ce même personnel, affecté à cette mission, n'est pas habilité à exercer des missions relevant de la compétence des officiers de police judiciaire (interpellation ou contrôle d'identité notamment).

Tout incident, tout fait dommageable sur le ou les sites susvisés résultant de l'intervention de la société de sécurité privée bénéficiaire du présent arrêté ne saurait être de nature à engager la responsabilité de l'Etat.

**Article 4 :**

La Directrice de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique d'Eure-et-Loir et le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le Préfet par intérim et par délégation,  
La Sous-préfète, Directrice de Cabinet,**

  
**Juliette AUBRUN**